L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 AOUT 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 5 AOUT.

A la Deuxième Page, on trouvera:
Le Feuilleton,
Le départ des bateaux et navires,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs,
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Un terrain avec des bâtisses, rue Tremé, dans le Deuxième District; un autre terrain avec bâtisses, face à la rue Robertson; un autre terrain avec bâtisses, face à la rue Dumaine; le tout dans le Deuxième District, et un autre au faubourg Marigny, rue de l'Union, aussi un terrain avec bâtisses, rue des Marais, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, avec bâtisses.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Quatre terrains faisant face aux rues Bourgogne, Laharpe et Lapeyrouse; une jolie maison en briques à étage, rue Marigny; cinq lots de terre contigus formant l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et à la résidence 166, rue des Marais, entre Dumaine et Ste. Anne: les meubles de la maison.

Par E. Gutierrez—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Une portion de terre avec bâtisses et améliorations, dans le Troisième District, face à la rue Marigny.

Par Montgomery & Bros—à la résidence No 34 de la rue Adèle: Des meubles et effets de succession.

Par Wm Seyer—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des terrains améliorés et des terrains nus dans le Troisième District, à savoir: Une maison en briques à deux étages, rue Mandeville; un terrain rue des Bons Enfants; et huit autres, sur la Promenade Washington.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, chaussures et chapeaux.

Par F. Fernandez—en face de son magasin d'encan un mulet, des harnais et linge de corps. Et à son magasin d'encan marchandises sèches.

Par McCerren & Landry—au Masonic Hall, un assortiment de meubles.

Par Francis Fernandez, au coin des rues Chartres et St-Louis—Café légèrement avarié, viande fumée, meubles, etc.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasin et Gravier—beurre, fromage, liqueurs, etc.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

Nous publions plus loin une importante communication de notre honorable maire le Dr. KENNEDY, sur la question des chemins de fer. Les explications franches et loyales qu'il donne à la population sont une réponse satisfaisante aux attaques dont sa conduite a été l'objet de la part de deux journaux. Nous croyons, quant à nous, que la presse a, en ce moment, d'autres devoirs à remplir que de s'amuser à des discussions puériles sur des points de droit. C'est pourquoi nous n'insisterons pas sur cette affaire des chemins de fer, dont l'appréciation est d'ailleurs rendue facile à tous par la communication du maire.

ADJUDICATIONS DE CONTRATS.—Le maire vient d'adjuger à divers entrepreneurs, pour le nettoyage des rues de neuf wards de la ville, des contrats qui s'élèvent à la somme de $68,300 et pour l'entretien et la réparation du pavé de sept wards des contrats s'élevant à la somme de $11 100. Le nettoyage des huitième et neuvième wards et l'entretien des sixième, septième, huitième et neuvième wards sont encore à la charge des anciens entrepreneurs. Le tout constitue une dépense de $82,700.

Dans les cas où plusieurs personnes avaient fait les mêmes offres ou des offres également basses, leurs noms étaient mis dans un chapeau et tirés au sort par le maire. 18 entrepreneurs ont présenté des conditions cachetées, et souvent avec des différences considérables. Nous voyons en cela une preuve que l'opération s'est faite loyalement pour la ville. Nous ignorons les offres qui précédemment avaient été faites à la criée publique, mais il est certain qu'elles étaient plus coûteuses pour la municipalité que les dernières puisque le maire a rejeté les unes et accepté les autres. Ainsi se trouve justice au double opération.

UN FAIT A MENTIONNER.

Sous ce titre, nous lisons dans l'article de revue locale du *New Orleans Times*, les trois ou quatre petits paragraphes qui suivent:

Que la ville soit inondée de nègres vagabonds, c'est un fait trop patent aux yeux de tous pour qu'il soit besoin de le signaler d'une manière particulière. Mais il y a une phase de cette question qui appelle la sérieuse attention de nos autorités.

Dans un nombre alarmant de cas portés devant les cours préliminaires, on a trouvé que ces hommes étaient armés jusqu'aux dents. Un couteau, ou un revolver, ou un *slung shot*, est généralement leur compagnon favori, et les registres de la police prouvent qu'ils ne sont nullement opposés à l'emploi de ces moyens délicats de conviction morale. C'est là une situation fâcheuse, pour ne rien dire de plus, et ceux qui ont tout à la fois le pouvoir et la volonté devraient y apporter quelque sorte de remède.

Rapprochant ce qui précède du fait que le pauvre misérable blanc de cette ville éprouve les plus grandes difficultés à obtenir un permis pour avoir des armes dans sa propre maison, et du fait aussi que, sous le gouvernement du général Butler, un désarmement général de la population blanche eut lieu, nous pensons qu'il serait juste que la loi fût légèrement modifiée en faveur de cette dernière classe, ou qu'elle fût strictement exécutée à l'égard de la première.

Cet état de choses, sous ce rapport, est très inquiétant et très pénible à supporter en ce moment, et les habitants demandent qu'il y soit appliqué quelque remède.

LA FIEVRE JAUNE A LA HAVANE.—Nous lisons dans un journal de Galveston du 1er août:

Un voyageur qui arrive de la Havane nous informe que la fièvre jaune y fait des ravages. La proportion des décès est plus forte que d'habitude. On craint que la fièvre jaune ne gagne la Nouvelle-Orléans.

Jusqu'à présent rien n'annonce la présence dans notre ville de ce terrible visiteur.

L'annexion du Canada.

Le *Times* de New York n'est pas partisan de l'annexion du Canada. Dans un article sur le traité de réciprocité publié hier, il s'élève contre toute tentative ayant pour but d'entraver les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada. Il croit que le meilleur moyen d'augmenter l'influence américaine dans les provinces anglaises et de conclure immédiatement avec elle un traité de commerce des plus libéraux. Enfin, pour calmer les craintes d'une portion de la presse canadienne à propos de l'annexion, il s'exprime ainsi:

"Nous croyons que les Canadiens s'occupent trop de notre prétendu désir d'annexer leur territoire à l'Union. Nous ne connaissons personne qui nourrisse sérieusement ce projet, et nous ne croyons pas qu'il y ait un américain qui, dans les circonstances actuelles, désire forcer les Canadiens à devenir citoyens des Etats Unis. Il semble que le discours de M. Potter à la Convention commerciale de Détroit leur a donné une fausse idée de leur importance par rapport à nous et à notre désir d'annexer leur territoire. Ils affirment dans leurs journaux qu'ils ne désirent pas l'annexion; qu'ils n'en ont pas besoin, qu'ils sont sujets loyaux de la reine et satisfaits de leurs institutions, qu'ils craignent les institutions démocratiques et sont effrayés de la dette nationale. Nous n'avons qu'une chose à leur dire: "très bien, ne vous emportez pas! nous n'avons ni le besoin ni le désir de vous annexer." Nous ne croirions pas que quelqu'un y ait jamais songé, si de temps à autre, les journaux canadiens ne nous en disaient quelque chose."

☞ C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons le retour parmi nous d'un de nos plus estimables concitoyens, M. Gabriel de Feriet. Avec l'énergie qui l'a toujours caractérisé comme homme d'affaires, il s'est remis à l'œuvre et a repris ses fonctions d'encanteur. Sa longue expérience dans ce genre d'affaires, la popularité qu'il s'y est acquise par son exactitude et son intégrité lui auront bien vite ramené une nombreuse clientelle.

Départ de steamers.

POUR SHREVEPORT DIRECTEMENT.—Ce soir à cinq heures le rapide et élégant steamer NEW ERA, capitaine W. T. Scovell, partira pour la région de Rivière Rouge. Il a d'excellentes installations et présente toutes les conditions de sûreté désirables.

POUR LA RIVIERE ROUGE.—Le léger steamer TEXAS, capitaine Ch. W. Sands, [illegible] partira ce soir pour [illegible] à l'heure annoncée. [illegible] l'amabilité et la courtoisie méritent d'être signalées.

POUR ST-LOUIS.—Les voyageurs et les expéditeurs qui doivent se rendre que le vapeur VON PHUL partira ce soir à cinq heures pour St-Louis et les points intermédiaires, sous les ordres du capitaine Jos. Allen, assisté de M. T. Buck, subrécargue, [illegible] du Von Phul sont de première classe.

POUR SHREVEPORT.—Le beau bateau à vapeur ELEANOR partira ce soir à cinq heures pour Shreveport. L'Eleanor [illegible] destination. Il est commandé par le capitaine J. Lowry, assisté par M. Ch. Sellier, pour le département des finances.

CAROLINE DU NORD.

LES DEUX RACES.

Alarmants indices d'antagonisme.

Nous lisons ce qui suit dans le *Wilmington Herald*, Caroline du Nord:

Les fréquentes collisions entre blancs et noirs dans cette partie de l'Etat, collisions dont nos colonnes locales sont un ample témoignage, font mal augurer de l'avenir. Il est inutile de déguiser le fait que la population noire de la ville est épouvantablement démoralisée par la sympathie même de la garnison, et à moins qu'on n'apporte quelque remède à cet état de choses, il faut nous attendre à des troubles d'un caractère très sérieux.

Il y a eu un temps où la conduite des soldats noirs était toute différente de ce qu'elle est maintenant. Mais nous sommes charmé de pouvoir attester l'efficacité des ordres rigoureux et salutaires du général Ames et du colonel Chamberlain, ordres qui ont arrêté le mal très sensiblement, de manière qu'aujourd'hui il existe beaucoup moins de causes de plaintes contre la garnison.

Mais dans leurs rapports avec les résidants noirs, les membres de cette garnison leur ont infusé de telles idées et ont éveillé chez eux un tel mécontentement par rapport à leur condition, que la sûreté de la communauté est réellement en péril. Nous regrettons d'être forcé par les circonstances à faire une pareille dénonciation, mais notre devoir envers le public ne serait pas rempli si nous passions plus longtemps de telles choses sous silence.

Nous sommeillons véritablement sur un volcan, dont les grondements se font déjà entendre distinctement et, par occasion, les flammes s'échappent par quelque point plus faible qu'un autre. L'éruption générale aura probablement lieu une fois. Dans ce cas, les blancs seront à la merci des noirs.

Nous craignons d'avoir confiance dans l'assurance que les troupes noires, en pareille occurrence, se placeront du côté des blancs contre leur propre race. Il est trop tard maintenant pour temporiser en semblable matière. Il est trop tard pour atermoyer les précautions à prendre contre une telle explosion.

Si ces précautions ne sont pas promptement prises il y aura un terrible compte à rendre pour quelqu'un; nous ignorons sur qui la responsabilité pèse, mais il faut y aviser au plus tôt, sans quoi les conséquences seront terribles.

Si les noirs, agissant par l'instigation de mauvais conseillers, ont trop de présomption et se montrent trop exigeants, ils accompliront certainement leur propre ruine. Comptant sur la sympathie de la garnison qui se trouve ici actuellement, ils peuvent lancer contre les blancs l'opprobre et l'insulte, demander des privilèges dont leur race ne jouit nulle part, dicter les conditions de leur travail pour le temps, le lieu et le prix et se conduire de manière à se rendre intolérables; mais alors la loi civile reprendra son empire, et les bannira tous de l'Etat. Et une telle loi sera mise en vigueur comme elle l'est maintenant dans quelques uns des Etats du Nord. Ceux qui sont vus avec faveur par cette race égarée et malheureuse feraient bien de l'avertir des dangers auxquels elle s'expose. Nous publions ces lignes sans le moindre esprit de malveillance envers elle, mais uniquement pour son bien, et pour qu'elle sache que si elle se comporte bien dans sa nouvelle condition, il pourra lui être permis de rester ici et d'y jouir de sa liberté.

Un discours du gouverneur Perry.

L'*Inquirer*, de Philadelphie, publie le texte d'un discours prononcé à Greenville par le gouverneur Perry, de la Caroline du Sud. En voici quelques extraits:

C'est un meeting public des citoyens de Greenville est une occasion de profonde humiliation et de chagrin. Une guerre terrible et cruelle a ravagé les Etats du Sud, 150,000 de nos plus vaillants et de nos plus courageux enfants ont péri sur les champs de bataille. Notre pays est inondé de veuves et d'orphelins, il n'y a pas une maison où l'on n'ait à déplorer la mort d'un ou de plusieurs êtres chers. Trois milliards ont été dépensés par les Etats du Sud pour faire cette guerre et aujourd'hui on nous oblige à abandonner quatre millions d'esclaves qui représentent une valeur de deux milliards...

Pourquoi les Etats du Sud ont-ils échoué dans cette guerre? Il est vrai de dire que la lutte était des plus inégales; huit millions d'habitants contre vingt deux. L'un des deux partis n'avait ni gouvernement, ni marine, ni manufactures; et l'autre possédait toutes ces ressources qu'une immense immigration étrangère et l'appui des nègres venait encore augmenter. Néanmoins je n'avais pas cru possible que huit millions d'habitants, répandus sur un immense territoire, pussent être jamais subjugués s'ils étaient disposés à s'imposer tous les sacrifices pour conquérir leur indépendance, comme firent jadis les Hollandais. Mais notre insuccès doit être en grande partie attribué à ce que le peuple du Sud n'était pas entré de cœur dans cette révolution.

... Il n'y a personne dans les Etats du Sud qui ressente plus amèrement que moi l'humiliation et la dégradation de rentrer dans l'Union. Cependant je crois que nous serons heureux dans l'Union.

... On a trop fréquemment rejeté sur le Président de la Confédération la faute de notre insuccès. Ceci est une erreur. C'est le peuple lui-même qui doit être blâmé pour nos désastres. Quand le général Johnston a capitulé, 70,000 hommes étaient inscrits sur les rôles de son armée et 14,000 seulement étaient présents dans les rangs. L'armée du général Lee était dans la même condition. Où étaient les absents? Ils étaient restés chez eux. Comment était-il possible alors de réussir? Il eût fallu que tous les hommes de 18 à 45 ans fussent enrôlés et contraints de rester dans les rangs. Peu importe qu'ils eussent été avocats, docteurs, politiques, révérends, éditeurs ou autres. S'ils étaient valides et en état de porter les armes, ils auraient dû être envoyés à l'armée...

On a dit et répété à satiété que le Sud avait perdu beaucoup par la mort de M. Lincoln. Ceci est une nouvelle erreur. Le président Johnson est beaucoup plus acceptable au Sud que ne l'était M. Lincoln...... Il a voté pour Breckinridge en 1860.

... La paresse et le vagabondage des nègres est un fléau pour la société. Il faut y remédier le mieux possible. Je n'ai aucun doute que dans neuf cas sur dix, la liberté sera une affliction au lieu d'un bienfait pour le nègre.... Kepérons qu'avant peu l'existence, la liberté et les propriétés des individus seront protégées comme elles l'étaient auparavant.... Dans toute l'histoire il n'y a pas un modèle plus parfait de pureté et de grandeur que le général Lee, si ce n'est, toutefois, Washington.... Bien que je ne croie pas que tout le monde ait fait bravement son devoir dans cette guerre, il y a eu, néanmoins une grande proportion de notre peuple qui a acquis des honneurs immortels et dont la gloire dans les combats et la sagesse dans les conseils illustreront les pages de notre histoire.... Il y a eu des actes d'atrocité commis par les armées des Etats-Unis et que les Etats du Sud ne pourront jamais oublier, &c., &c.

Depuis ce discours le gouverneur a eu une entrevue avec le Président. Nous lisons à ce sujet dans un journal:

Quelques minutes d'explication ont suffi au gouverneur Perry, de la Caroline du Sud, pour se faire pardonner son malencontreux discours de Greenville et, afin de détruire les effets pernicieux produits par cette harangue, il vient de rédiger une proclamation ultra-unioniste adressée aux habitants de la Caroline du Sud, dans laquelle il convoque les électeurs pour le 6 novembre à l'effet d'élire des délégués à la convention d'Etat.

Renseignemens sur le Mexique.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre particulière adressée de Mazatlan, Etat de Sinaloa, sous la date du 15 juin:

Nous avons débarqué à bon port à Mazatlan le 18 mars, et depuis nous avons quelque peu reconnu le pays. Nous avons fait avec des mulets une très hasardeuse expédition à Chametla, à 85 milles au bas de la côte. Nous avons rencontré fréquemment des soldats mexicains et français qui nous ont laissé passer sans molestation, en égard, sans doute, à notre apparence respectable. Nous avons trouvé des terres aussi bonnes que dans les meilleurs pays du monde, avec un fond de six à dix-huit pieds. Le Mazatlan qui coule à 25 milles de la ville de ce nom fut la première rivière que nous vîmes. Elle a une vallée de 80 milles d'étendue et de 10 à 20 milles de largeur. Autour du Presidio, dans cette vallée, se voit toute l'exploitation agricole du pays, exploitation faite par des Américains.

La vallée près de Chametla, sur le Rosario, n'est pas si longue, mais elle est plus large et la terre y est aussi très bonne. Nous sommes retournés ensuite à Mazatlan pour envoyer des lettres en Californie par le retour du steamer.

Nous avons fait ensuite une course en haut de la côte et reconnu la vallée de Camancha. C'est la plus belle terre qui se puisse voir.

Le sol de cet Etat, [Sinaloa] est remarquablement bon et propre à l'agriculture; mais il est possédé par des gens qui n'en apprécient pas la valeur. La terre y est à bon marché.—Des fermes établies se vendent de $3 à $5 par arpent. On peut acheter de grandes étendues de terre, non améliorées, de 25 cents à $1 l'arpent. On peut se procurer de bonnes terres publiques; le seul moyen qui se présente un titre à des concessions qui sont faites aux individus ou [illegible] de 10 à 20 lieues [illegible]. Quelqu'un qui [illegible] un titre de concession peut avoir le choix d'une terre aussi belle qu'il pourra le désirer.

Nous nous sommes établis près de Presidio sur la rivière Mazatlan; nous avons loué une ferme pour une année et nous donnons en payement le 10e du revenu. Nous plantons 50 acres en coton. Nous avons déjà la terre toute prête et nous planterons aussitôt que la saison des pluies aura commencé, ce qui est vers la fin de juin. La plantation se fait en juillet et en août. Ce pays-ci est un pays de coton. J'ai vu et nous sommes dans le voisinage d'une ferme qui a obtenu 2,400 livres de coton avec la graine par acre l'année dernière, et elle était pauvrement travaillée. On y fait beaucoup de tabac et de sucre. Le café réussit bien, m'assure-t-on, un peu plus bas sur la côte.

Il n'y a pas de guerre maintenant dans l'Etat. Les Mexicains, c'est à dire les soldats mexicains sont tous partis et le pays est au pouvoir paisible des Français. Le langage nous embarrasse beaucoup.

La main d'œuvre mexicaine est à 50 cents par jour. Les Américains peuvent se faire de 30 à 60 piastres par mois.

J'ai rencontré une vieille connaissance du Missouri, Wm Thompson qui a fort bien réussi l'année dernière. Sa récolte de coton vaut de $10,000 à $12,000. On lui offre $10 par jour pour travailler de son état comme charpentier.

Nous avons un été continuel, mais pendant trois mois de l'année il fait un peu trop chaud. L'eau n'est pas très bonne dans la vallée. Les fermiers font deux récoltes de maïs par an et des légumes toute l'année sans avoir besoin d'arroser. Les maïs valent $50. La farine est à $15 le baril et le bœuf à 12 1/2 cents la livre.

FRANCE.

Nous lisons dans la correspondance parisienne du *Courrier des Etats Unis* en date du 7 juillet:

Je ne vous parlerai pas de la célébration du 4 juillet à Paris, dont vous aurez sans doute donné un compte rendu. C'était une fête de famille à laquelle, paraît-il, on s'est beaucoup amusé.

La convention conclue en 1861, entre la France et l'Angleterre, relativement à l'immigration des coulies indiens dans nos colonies d'Afrique touche à son terme. Il paraît que l'application du traité en a démontré, au point de vue français, les graves inconvénients; le gouvernement de l'empereur demande au cabinet de Londres que des modifications y soient introduites. Dans le cas contraire, elle serait dénoncée. On se rappelle, à ce sujet, que la profonde connaissance que M. Imhaus avait de cette question, fit remarquer ce fonctionnaire par M. le duc de Persigny, et amena son entrée au ministère de l'intérieur dans les fonctions de directeur de la presse.

Le Pays donne quelques détails sur la visite réciproque des escadres anglaise et française, dans les ports des deux Etats, et confirme ce que je vous ai dit à cette occasion. Je puis y ajouter ces particularités: c'est le Magenta et la Flandre qui sont les frégates désignées pour aller faire la première visite à l'escadre anglaise à Plymouth, à l'occasion de la fête agricole, le 17 juillet. Vous savez déjà que c'est pour le 15 août que l'escadre anglaise doit venir à Brest. On espère qu'à cette époque l'escadre française pourra se compléter du Solferino, en réparation aujourd'hui, et on assure que le duc de Somerset, premier lord de l'amirauté, sera à bord de l'escadre britannique.

Il me semble résulter du langage tenu par *le Pays*, que ce resserrement du lien d'alliance entre la France et l'Angleterre est une sorte de réponse indirecte à l'attitude tant soit peu arrogante du gouvernement américain; c'est la même assertion qui a été par la nouvelle de *Prusse*, et qu'il serait aussi téméraire de [illegible] positivement que hasardé peut être de démentir d'une façon plus absolue. Ce qui est certain, c'est qu'il court ici des bruits vagues d'une entente des Etats-Unis et de la Russie, qui n'ont peut être rien de fondé, mais qui contribuent à jeter un peu d'inquiétude dans les esprits.

La seconde expérience de la machine électrique ou *torpedo* française, pour la destruction des navires de guerre, n'a pas encore eu lieu à Toulon. On voudrait aujourd'hui peut être mettre de côté ce terrible engin, dont le retentissement a failli compromettre le succès du banquet de la marine; M. Dupuy de Lôme est surtout intéressé à ne pas laisser accréditer l'opinion que la transformation de la flotte pourrait devenir nulle. Si M. de Kervéguen a été trop prompt à tirer cette conclusion, le directeur de nos constructions navales a été, de son côté, trop absolu dans ses dénégations. Il faut attendre le résultat de nouvelles expériences faites contre des appareils cuirassés. Quelque concluantes qu'elles soient, elles sont indispensables pour arriver à la vérité.

Le projet maritime M. Toulon, M. le comte de Chabannes Curton, vient d'être mandé à Paris pour donner leurs explications sur cette fameuse torpille, inventée dans son arrondissement, à laquelle on attribuait l'abord des effets si prodigieux, et qui ensuite, d'après les éclaircissements donnés au corps législatif, paraissait réduite aux propositions d'une invention des plus vulgaires. La vérité est peut-être entre ces deux appréciations.

Hier ont été échangées au ministère des affaires étrangères, entre MM. Drouyn de Lhuys et de Goltz, les ratifications de la convention littéraire entre la France et la Prusse. M. de Goltz est parti dans la soirée pour Kissingen. Une convention relative au même objet que celle dont je viens de parler vient d'être conclue et complètement terminée entre la France et la Hesse Grand Ducale.

Le prince Napoléon est parti pour le Havre. Il doit aller rejoindre à Prangins, dans un mois ou six semaines, la princesse Clotilde, qui ne tardera pas à partir pour cette résidence. Le voyage du prince Napoléon sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse et ensuite à Dublin, en Irlande, redevient extrêmement probable. Les assertions sont contradictoires en ce qui concerne le fait d'une seconde visite du prince à l'empereur, après celle dont je vous ai rendu compte. Mais cela n'a aucune importance, puisqu'on est d'accord sur la situation établie, qui est celle d'une séparation politique et d'une abstention, pendant un certain temps, de moins, du prince, dans toutes les affaires publiques, sans préjudice aucun des sentiments d'affection conservés par ces deux hauts personnages vis à vis l'un de l'autre.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, *No 46, rue de Chartres.*

3 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	79	26
midi..............	83	28
3 heures du soir..	80	26 1/2
6 heures.....do.....	79	26

MALADE.—La police a ramassé hier, à midi, à l'angle des rues Locust et Parlet, un homme malade dont on ignore le nom. L'officier Davis l'a fait transporter à l'Hôpital de Charité.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—L'avocat de District a présenté un acte d'accusation (pour larcin) contre William Roe et Henry Elier.

—Le nouveau Grand Jurí a été assermenté, il se compose de MM Alfred Bellanger, président, Ch. D. Hart, D. Waters, E. V. Leclere, J. B. Coulter, Henry Philips, H. Aubert, Ernest C Duda, Th. F. Kavanagh, F. Grenon, L. E Marchand, Eug. Reganit, E. Gannon, Jas Wash, Jno Lesslie, P. P. Laborre.

COUR PREVOTALE.—Edw. Wright, employé en qualité de chauffeur, sur un transport des Etats Unis, a été traduit, avec un de ses compagnons, devant le Prévôt. Se croyant traités injustement, ils vinrent tous deux à terre, contrairement aux ordres; lorsqu'on leur ordonna de revenir à bord et de se remettre au travail, ils s'y refusèrent et menacèrent de faire sauter le steamer si on les obligeait à travailler. Ils ont été condamnés à trois mois de travaux forcés sur l'Ile aux Vaisseaux.

Deux propriétaires ont été condamnés chacun à vingt cinq piastres d'amende parce qu'ils ne s'étaient pas conformés aux ordres militaires dont la violation est si sévèrement punie.

ACCUSATION.—Marx Sheenberg accuse d'abus de confiance et de détournements de fonds James Deane, ancien lieutenant de la police du Quatrième District.

M. Deane s'est constitué prisonnier.—L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

Bal d'Orléans.

Il sera donné, samedi le 5 août, [illegible] Conciergerie Ciel borne et Orléans, un BAL paré et masqué, organisé par M. Joseph Bourre.

Prix d'entrée.... $1 50. Les dames, gratis.

5 août—3

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LOGE DE L'ETOILE POLAIRE No 19,
Rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale.

LES officiers et les membres de cette Société sont prévenus que la prochaine assemblée régulière mensuelle de la Société aura lieu LUNDI PROCHAIN, 7 août, à sept heures du soir. L'[illegible] est requise.

Par ordre du Président, H. R. SMITH,
J. DUBALEN. Secrétaire.

5 août—4

VOLE.

Il a été volé UN PORTEFEUILLE dans le magasin de M. KAHN, à Brashear City, Lou. Le dit portefeuille appartient à M. L. Loeb et [illegible] billets dont [illegible] de L. Wogan [illegible] St-Charles, dûs à L. Loeb, en date du 15 juillet 1865, et [illegible]

Un billet à trente jours.......... pour $48 00
Un billet à soixante jours.......... pour $150 00
Un billet à quatre-vingt dix jours .... $ [illegible]

N. B.—Un billet, sur demande, de $[illegible], dû à M. Loeb par J. E. Duppuy, de St. Charles; un billet de [illegible] de C. Chelmont, de St. Charles, sur demande et dû à L. Loeb. Je préviens le public de ne pas négocier les dits billets.

5 août—3 LEOPOLD LOEB.

Communication du maire Kennedy.

Aux citoyens de la Nouvelle-Orléans.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 5 août 1865.

CONCITOYENS.—Jusqu'au rétablissement du gouvernement civil dans l'Etat, et de l'administration municipale dans cette ville, conformément à une charte, il n'y a pas de meilleure conduite à suivre pour le chef exécutif, soit de l'Etat soit de la ville, lorsqu'il s'agit de discuter des affaires ou de prendre des mesures de quelque importance, que de faire un appel ou d'adresser une explication directement au peuple. Ceci s'applique d'autant mieux en ces affaires qu'il n'a pas encore été jugé nécessaire d'avoir aucun organe autorisé pour soutenir la sagesse ou défendre la politique des actes soit du gouverneur soit du maire. Tous deux préfèrent se fier à l'opinion pure et incorruptible d'un public honnête.

C'est imbu de cette manière de voir et animé par la conviction du devoir qu'on mal dernier j'entrepris un examen scrupuleux de l'état de vos affaires municipales dans la limite de ce qui avait été confié à mon administration, et je viens de nouveau, jugeant l'occasion propice, occuper votre attention d'un sujet de la plus grande importance pour vos intérêts, et qui a depuis quelque temps occupé beaucoup de mon temps et de mes soins.

On sait, dans le public, que peu de temps après mon installation comme maire, en avril dernier, un grand nombre de citoyens, de toutes les classes, depuis les négociants les plus considérables et les plus influents jusqu'aux plus humbles journaliers, se ceassaient de recommander la nécessité d'obtenir du gouvernement national que les chemins de fer de la Nouvelle-Orléans aux Opelousas, et de la Nouvelle-Orléans à Jackson fussent enlevés au contrôle entier ou partiel des autorités militaires existant depuis mai 1862, pour être rendus aux actionnaires. L'importance de ces chemins pour le commerce et l'industrie ne pouvait être exagérée, et les capitaux énormes investis dans ces deux lignes par l'Etat et par la ville, et qui faisaient de chaque citoyen un actionnaire, devaient nécessairement, dans l'opinion du gouverneur Wells et dans la mienne, nous imposer le devoir de faire tous nos efforts pour en faire restaurer le contrôle à nos citoyens.

L'agent choisi pour cette mission importante et délicate fut le Dr Thomas Cottman, qui consentit obligeamment à s'en charger, et dont la capacité, le zèle et l'intégrité inspiraient au gouverneur Wells et à moi même la plus entière confiance. Cette confiance ne fut pas mal placée.

Il n'y avait pas longtemps que le Dr Cottman était à Washington lorsque le gouverneur Wells arriva dans la capitale fédérale. Il fut satisfait de trouver que toutes les démarches nécessaires avaient été faites par le seul agent pour accomplir la mission dont il était chargé.

Après consultation entre nous il fut décidé que la ville étant propriétaire de plus de la moitié des actions du chemin de la Nouvelle Orléans à Jackson, et d'une proportion plus considérable encore des actions du chemin de fer de la Nouvelle Orléans aux Opelousas, il était préférable que la ville prit l'initiative d'adresser au président Johnson la demande que nous avions jugé convenable de faire. Il fut en conséquence décidé qu'un agent spécial, investi de tous les pouvoirs que l'Etat et la ville pouvaient lui donner, serait envoyé à Washington pour se mettre en communication amicale avec les divers ministères, de façon à obtenir une restitution des deux chemins aussi prompte que les exigences militaires pourraient le permettre. Il devait, en outre, faire valoir avec une instance respectueuse les justes réclamations de la ville contre le département de la guerre et de la marine, réclamations qui sont nombreuses et considérables.

Avant, cependant, que rien pût être terminé, j'arrivai à Washington et nous fîmes une tentative en effort pour obtenir que le Président approuvât notre demande. Dans des termes pleins de sentiments généreux et bienveillants pour le peuple de la Louisiane, des intérêts duquel il parla avec une sollicitude cordiale, sincère et respectueuse, le Président Johnson consentit immédiatement à notre demande en exigeant, cependant, comme cela était juste et convenable, que, comme condition préliminaire à la restitution des chemins de fer, les anciens directeurs d'avant la rébellion cédassent la place à de nouveaux conseils de directeurs nouvellement élus, et qui seraient composés de citoyens de cens, bien disposés envers le gouvernement. Si, dit le Président, vous, comme maire, voulez garantir cela je ferai en sorte, aussitôt que l'élection des nouveaux conseils me sera connue officiellement, et pourra qu'aucune nécessité militaire n'y apporte d'obstacle, que les chemins soient rendus par l'autorité militaire.

Le chemin de fer de la Nouvelle Orléans aux Opelousas ayant été gardé et exploité pendant trois ans sous le contrôle militaire exclusivement, je pris la liberté d'appeler l'attention du Président sur ce fait, et de suggérer que, comme les taux de fret perçus sur les citoyens pendant cette période avaient été énormément élevés, il serait désirable que tous les livres et papiers qui étaient dans les mains des autorités militaires fussent transférés à des experts impartialement choisis, de façon à ce qu'on pût établir une balance loyale entre le gouvernement et la compagnie, et à ce qu'on pût faire un règlement équitable sur la base ainsi présentée. Le Président accéda aussi à cette proposition, ajoutant, de la manière la plus bienveillante et la plus encourageante, l'assurance que tout ce que nous demandions du gouvernement était, dans son opinion, modéré, raisonnable et juste.

A mon retour en Louisiane et en reprenant possession de la Mairie le 1er écoulé, je m'appliquai immédiatement à faire conformer les compagnies de chemin de fer à la condition imposée par le Président.

Je fis immédiatement les nominations de directeurs au nom de la ville pour le chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Opelousas, désignant MM. W. T. Hale, F. P. Dussuger, Newton Richards; et pour le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Jackson, MM. George Urquhart, Adolphe Mittenberger et William Henderson, citoyens et parfaitement connus dans tous les cercles ici, que même les plus pointilleux les moins scrupuleux n'auraient pas l'audace de les attaquer. Ces messieurs acceptèrent sans hésiter leurs commissions, s'engageant volontairement à faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour relever ces grandes entreprises de la ruine qui les menaçait si récemment. L'ancien conseil de direction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans aux Opelousas, appréciant d'une façon méritoire et digne d'éloges la bienveillance franche et indulgente du chef du pouvoir exécutif, pris promptement les mesures nécessaires pour une élection. Cette élection eut lieu, un conseil convenable fut choisi, et le certificat de l'élection, avec ma recommandation pour l'approbation de l'Exécutif, fut envoyé à Washington en temps convenable.

Sur ces entrefaites, certains personnages, au nombre d'une demi-douzaine, dont la plupart, revenaient de la Confédération, s'appelant aussi directeurs eux-mêmes, de concert avec d'autres du Mississippi, obtinrent de l'autorité militaire possession du chemin de fer de Jackson en manifestant l'intention de ne pas se conformer à la condition du Président, présumant, je le suppose, que la possession était le titre.

Ils parlèrent de droits constitutionnels et légaux, disant que le Président excédait ses justes pouvoirs et semblèrent supposer que l'Etat de la Louisiane et la ville de la Nouvelle Orléans qui possèdent conjointement les deux tiers du fonds capital de la corporation, n'avaient droit à aucun égards.

Cette opposition me paraît se réduire en considérations purement personnelles, pour la plupart desquelles on ne me vient qui, par un moyen ou par un autre [illegible] d'éléments associés en [illegible] il n'en est [illegible] rôle, avec les [illegible] des officiers payés de la corporation. [illegible] toute espèce d'objection à une nouvelle élection. Ils voulaient du temps. Je consentis à un ajournement raisonnable. Ils voulaient davantage demander un ter-ket particulier. Je refusai de m'engager à l'appuyer, alléguant que tout ce que je demandais était un ticket composé d'hommes irréprochables, suivant la condition du Président.

En vain j'insistai sur la justice et la raison de ce que le Président exigeait, sur l'anxiété du peuple à voir la compagnie sous une administration responsable; sur le désir que de nombreux et d'honorables noms ne manquaient pas de donner à la direction, plus spécialement pour obtenir des capitaux; et enfin sur l'urgence d'un complet exposé des affaires de la ligne et sur la disposition qui avait été faite de sommes considérables d'argent qu'elle avait rapportées dans le temps où l'ancienne direction exploitait le service pour les ennemis des autorités confédérées.

J'ai ouï dire que si les profits nets du chemin, sous son administration confédérée, diversement estimés de un à cinq millions de piastres, avaient été placés en coton sur la ligne du chemin, comme cela aurait pu se faire à toutes les époques de la guerre, sur le pied de dix à dix cents la livre, ils pourraient aujourd'hui acquitter toutes les dettes de la compagnie! Peut-être cela a-t-il été fait. Les anciens directeurs qui se montrent si tenaces ou voudront-ils bien éclairer leurs concitoyens, qui se sont soumis à tant de sacrifices pour ce noble travail.

Pour de telles affaires qui touchent de si près aux intérêts de tous les citoyens, il n'est pas à supposer que le gouverneur de l'Etat et le maire soient indifférents; leur devoir est clair, et leurs intérêts personnels sont les mêmes que ceux des autres citoyens de cette communauté et ne sont pas davantage.

Ils ont pris pour faire procéder à ces élections les mesures nécessaires avec le même concert amical et cordial qui a toujours caractérisé leurs relations officielles; ils ne peuvent voir de la part d'aucun citoyen vraiment honnête aucune objection possible aux désirs du Président Johnson, et ils sont péniblement surpris d'avoir le droit comme ils en ont la résolution, de forcer les personnes qui veulent faire une administration irresponsable de la compagnie du chemin de fer de Jackson, à fournir un exposé entier et exact de leur administration pendant qu'ils opéraient soit en dedans soit en dehors des lignes rebelles.

Il n'est pas nécessaire de demander si le Président des Etats Unis avait ou n'avait pas le droit de mettre des conditions à la restitution aux actionnaires des chemins de fer occupés par les forces nationales en Louisiane. Ces conditions étant de celles que tout citoyen droit et honnête doit approuver, ne peuvent être mises en question ou rejetées que par des hommes désintéressés et dépravés.

On attache quelque importance au fait que le chemin de la Nouvelle Orléans à Jackson a été avant que la condition du Président fût connue, rendu aux hommes qui s'appelaient directeurs de cette ligne. Mais cette circonstance est insignifiante, car aucune personne ne serait à l'imaginer que l'erreur de jugement d'un subordonné puisse annuler ou détruire les ordres d'une autorité supérieure. L'un n'est bon que que l'autre n'est pas connu.

Le Bureau des directeurs du chemin de Jackson et de la Nouvelle Orléans, du 31 juillet, a été choisi après une pleine délibération. Le but du gouverneur et du maire a été, dès le principe, de rallier si cela est possible, au soutien de la corporation, toutes les classes de citoyens et de combiner les efforts des négociants notables, des commerçants et des artisans dans la même direction.

C'est là l'objet qu'ils pensent avoir obtenu complètement, et ils défient qu'on trouve dans l'histoire des corporations de cet Etat, un autre exemple où ces classes aient été plus également appelées à se prononcer sur une comparaison plus irréprochable d'hommes honorables ensemble. Cette affaire accomplie, nos devoirs sont terminés.

C'est aux citoyens de la Nlle Orléans à dire si, dans le simple exposé que je leur ai soumis, ma conduite est répréhensible ou louable; ils forment un tribunal incorruptible auquel aucun officier fidèle n'hésitera jamais à en appeler.

HUG. KENNEDY, maire.

FEUILLETON

Nos lecteurs trouveront le feuilleton à la seconde page de l'Abeille.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 4 août.

Nous avons encore à constater du mouvement dans la plupart des produits de l'Ouest, mais le faible approvisionnement est un quelque sorte un obstacle aux opérations. Le saindoux est un bonne demande à des prix fermes. Le coton a été plus recherché et il s'en est vendu 1600 balles; les prix n'en ont pas varié et nous citerons à ce sujet que ceux qui ont pris part aux transactions ne sont accordés par leurs notes: les uns mettent le Low Middling à 37 à 39 cents et d'autres à 36 à 38. Cette différence de classification, le strictement bon ordinaire de l'un étant le Low Middling d'un autre, et ainsi de suite.

L'or a trouvé moins d'acheteurs, et a fléchi. Il a ouvert à 147 3/4 à 148, est tombé à 147 1/2, est monté à 148 1/2 et a fermé à 148 contre 148 1/2 hier soir. Les opérations embrassent $10,000 à 147 1/2, $2000 à 147 3/4, $10,000 à 147 1/2, $2000 à 147 3/4, $10,000 à 148, une somme à 148 1/4, $4000 et $5000 à 148 1/2. Le mouvement est arrêté par l'attente de forte somme venue par les steamers de New York et la diminution de la demande pour l'intérieur. Une vente de $1500 en demi piastres américaines à eu lieu à 142; c'est la seule qui ait été annoncée. Il n'a pas été question de piastres mexicaines.

Les ventes de change d'argent ont été assez fortes. Il s'est vendu 15,000 livres dont une traite de connaissement de 2000 livres à 146, traite particulière de première classe, de 1500 livres, à 150 1/2, 500 livres et 2000 livres de banque (la première était d'une banque de la campagne, endossée ici) à 150, 3000 livres de banque à 150 1/2, une somme à 151 3/4; 4000 livres, en quatre traites, à 150, 600 livres de banque à 150 1/2 pour de l'or.—Une traite de première classe, de 50,000 fr., s'est vendue à 3 35, et un montant de banque à 3 75.—Le sterling peut être coté à 145 à 150 1/2 celui des particuliers et 150 à 153 celui des banquiers, le change sur France à 3 77 1/2 à 3 85 le premier et 3 75 le second.

La demande de change pour remises au Nord a été plus générale et animée, les transactions des comptoirs ont dû s'élever à un demi-million, ce qui est un forte somme considérant les transactions d'hier. Le taux des banques sur New York a été de 1 1/2, mais une des banques a beaucoup vendu à 1 5/8, et une autre a tiré à 1 3/4. D'autre côté, il a été exigé sur certaine comptoirs 1 1/4 pour de petites sommes.—Au dehors, les offres n'ont pas été faite à la demande et il y a eu de hausse. Les ventes embrassent $115,000 à vue sur New York à quatre acheteurs, à 1 3/4, et $15,000 à 2, $25,000 à un jour de vue à 1 7/8, $10,000 à 2, une somme assez forte à 2 1/4, environ $40,000 à un à cinq jours à 1 7/8 le premier et 2 1/2 le second; une somme à cinq jours à 2, du change à dix jours à 2 3/8, et à trente jours à 3 1/2, du change à cinq jours sur Philadelphie et Boston à 2.

Il y a eu demande d'actions, mais nous ne croyons pas qu'il y ait eu de marché conclue. Il s'est vendu dernièrement des actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $117 à $118, elles sont en demande—les bons de la ville sont cotés à 77 à 78 les consolidés et 60 les émissions en faveur de chemins de fer de la ville.

Il s'est vendu $4000 de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 61 1/2 comptant, contre; $7400, en trois et quatre lots, à 65 à $8500 à 65. Les billets de la Banque de la Louisiane sont cotés à 35 à 38, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 55 à 58, ceux de la Banque de la Louisiane à 55 à 58, ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 63 à 67, ceux de la Banque des Marchands à 62 1/2 à 67, ceux de la Banque de l'Union à 67 1/2 à 73 [illegible] Crescent City à 65 à 70.

Les billets de la ville sont à 1/2 à 1 d'escompte pour la monnaie courante nationale; on les reçoit pour les taxes de l'Etat et de la ville.

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE. Vendredi soir, 4 août.

COTON.—La place pour le fort s'étant assurée, et le change américain étant amélioré, les acheteurs se sont présentés plus librement aujourd'hui et ont pris 1600 balles à des prix irréguliers mais qui n'ont subi aucun changement matériel. La demande a non seulement été meilleure mais elle a encore été plus générale, sans qu'aucun acheteur ayant pris part aux affaires. Nous cotons l'ordinaire à 30 à 32 cts, le good ordinary à 33 à 37, le low middling à 38 à 39 et le middling à 43 à 44. Nous ajouterons que nous avons entendu dire que du low middling s'était vendu au bas prix de 37 cts et au prix élevé de 40 cts, et du barely low middling à 38 1/2 cts.

STAT DU COTON		
Stock en mains le 1er sept 1864....balles		4373
Reçu aujourd'hui..............	1063	
précédemment................	185712	
		186,775
		191,148
Exporté aujourd'hui............	1260	
précédemment................	126130	
		127,400
Stock en mains et à bord de navires non expédié..............		63671

SUCRE ET MELASSE.—Il est arrivé un peu de la côte, quelques faibles envois de sucre. Des spéculateurs se sont montrés visibles aujourd'hui, et les ventes ont embrassé 60 boucauts de sucre de la Louisiane, qui ont changé de mains à 10 cts pour le commun, 15 cts pour le prime et 18 cts pour le jaune clarifié, 64 barils de mélasse commune, récolte de la Louisiane, ont changé de mains à 75 cts et 150 barils de mélasse récolte de Cuba—encore en bas de Louve—à 90 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le mouvement est restreint tant à cause de la faiblesse des stocks de provisions que du manque de transports et de communications postales avec le Texas et avec l'intérieur du pays. Les prix des produits de l'Ouest, en général, haussent, ou le sont. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2000 barils de farine, dont 50 de fine à $8 75, 200 de low superfine à $9, 200 de de superfine variable à $9 150 de bonne superfine à $9 37 1/2, et 300 de en deux lots à $9 50 le baril, 750 sacs de maïs jaune et mélangé en lots à $1 15 le boisseau, 550 sacs de blanc et jaune mélangé, de choix, aussi en lots à $1 20, 100 sacs d'avoine en un lot, à 75 cts, 200 de en deux lots à 80 cts le boisseau et 100 sacs de son à $1 35 les cent livres. Le porc mess se détaille à $31 le baril, le lard en tierçons ou barils fumés se vendent au détail 17 1/2 à 18 cts la livre. Les pommes de terre se vendent au débarcadère $1 50 le baril, les oignons à $4 25 à $1 50 et les pommes à $6 à $6 37 1/2 le baril. Les choux valent $18 le cent, les œufs 30 à 35 cts la douzaine et $25 à $28 le baril.

LISTE MARITIME.

☞ On trouvera à la page anglaise, la liste des navires et bateaux expédiés ou arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

ATTENTION.

☞ Jolies résidences dans le faubourg Tremé, à l'encan du shérif.

Nous appelons l'attention particulière sur les ventes d'immeubles qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le shérif, [illegible] pour le compte de la succession Remy[illegible].

1o—Une jolie résidence rue Tremé, entre Dumaine et St-Philippe.

2o—Une autre jolie résidence rue Robertson, entre Dumaine et St. Philippe.

3o—Une autre jolie résidence rue Dumaine, entre Tremé et Robertson.

Aussi, pour le compte de la même succession—Une résidence située au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues des Libertés et de la Paix, Troisième District.

☞ Le shérif procédera également, au même endroit, à la même heure, au vente d'un lot de terre et a la maison d'une jolie résidence située au faubourg, rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Chemin du Bayou, Deuxième District.

Voir les annonces.

☞ Wm Syer, encanteur, vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Marchands et des Négociants, un terrain avec maison en briques à deux étages, contenant deux salles, rue Mandeville, entre les rues de Victoire et Armistice, un autre terrain sur la rue des Bons Enfants, entre les rues de Victoire et Armistice, et huit terrains sur la Promenade Washington entre les rues [illegible] et St. Antoine. Les conditions sont très avantageuses pour ceux qui veulent acquérir. [illegible]—Pour les détails, voir aux annonces.

☞ Succession de Mme Ressoude d'Elisabeth Erouse, épouse d'Ernest Charles Herwig—MM. Montgomery & Bros, encanteurs, vendront aujourd'hui, à 10 heures, au No 34, rue Adèle, pour le compte de la dite succession, ameublement de salon, de chambres, linge de ménage, &c. [illegible] plus ample information, voir aux annonces.

☞ Les amateurs, les confiseurs et autres se rappelleront que M. J. P. Boisseau, encanteur, vend, aujourd'hui, dix-neuf heures, un fort lot de beurre, fromage, &c.

AVIS.

☞ Les passagers de la goëlette TH. ALLISON, [illegible] sont avertis de se trouver à bord SAMEDI, 5 août, à 8 heures du matin [illegible] [illegible] cette heure-là.

[illegible]
5 août—3t Âne de la Vieille Levée, No 115

AVIS.

☞ Le steamer LOSONA arrivé de New York, est [illegible] au ponton 25, 1er District. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. [illegible]

T. STOCKMEYER,
rue de l'Union, No 44.

5 août—3

W. B. TULLIS,
(Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS)
FACTEURS DE COTON,
5 août—1m rue Perdido, No 26.

[illegible] & CO. Facteurs de coton ET Marchands Commissionnaires, Rue Gravier, No 199,
5 août—1m Nouvelle Orléans.

D. BOULIGNY,
[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Magazine et Barrone;
5 août—1m Nouvelle Orléans.

Demande de nourrice.

ON demande une bonne NOURRICE blanche. S'adresser, de dix à trois heures, au No 99 de la Vieille Levée, près St-Louis. 5 août—3t

Demande de Confiseur.

☞ On demande un bon CONFISEUR.—On demande de bons apprentis.

JULES HIMBERT,
Confiseur Bourbon et Toulouse
5 août—1

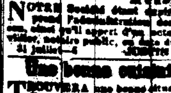

Partira—JEUDI, 7 du courant, à 5 heures P. M., Le steamer ELMORA, J. T. Bradshaw, capitaine, W. G. [illegible], commis, pour Shreveport [illegible], Grand Ecore, Coteau, Alexandrie, [illegible] de Norman, [illegible] et autres lieux. Pour fret et passage, s'adresser à bord au pied de la rue Douane, ou à J. T. ARNOLD, Agent des annonces.

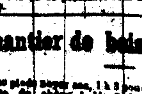

Pour la RIVIERE ROUGE.—Départ SAMEDI, 5 du courant, à cinq heures du soir.—Pour Shreveport directement.—Le bon bateau à vapeur ELEANOR, d'une faible tirant d'eau, capitaine E. Levy Jr, commis Charles Sellier, partira pour Shreveport, Campti, Grand Ecore, Bayou Sara, Grand Ecore, Alexandrie, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JEAN D. ARNOLD,
août Agent pour les annonces.

POUR MOBILE,

Départ LUNDI, 7 août, à 5 heures du soir.

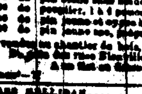

POUR MOBILE—Ligne régulière de la malle—Le magnifique bateau à vapeur ADMIRAL, capitaine C. W. Norton, commis W. J. Matthews, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, de l'extrémité de la [illegible] de la rue Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir.

Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord, ou à F. DOLHONDE & CO, [illegible] No 27.

L'ADMIRAL n'a pas de supérieur quant à la sûreté de fret et pour le passage.

☞ Les connaissements et les lettres doivent être signés au Bureau du Fanal avant quatre heures du soir. 5 août—3

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 août 1865.

EN vertu de la 15me section de la charte de cette institution, les soussignés la banque des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 10 heures du matin, dans le but de procéder au règlement des affaires de la dite compagnie.

S. N. PERCY,
5 août—2m—1 Secrétaire.

Dissolution de Société,

LA société THOMPSON & BARNES est dissoute d'un commun accord. La dissolution date du 12 du courant. S. Thompson est chargé de la liquidation des affaires de la société, dont il est le gérant à l'avenir.

S. THOMPSON,
GEO BARNES.

[illegible]

EN me retirant de la maison, je sollicite respectueusement pour mon successeur S. THOMPSON, l'appui de ma clientèle.
GEO BARNES.

LE soussigné continuera le commerce des grosseries et affaires de commission, à l'ancien local, No 64, rue Tchoupitoulas et 16 de la rue Natchez; il a reçu lots de grosseries, en gros et en détail, qu'il offre [illegible].
S. THOMPSON & Co.

1 août—3 S. THOMPSON.

DISSOLUTION.

LA société existant sous le nom de T. DUPRE & CIE, [illegible] commerce est [illegible] est chargé de la liquidation [illegible] de la Vieille Levée.

ALF. DUPRE, T. DUPRE.
Nlle Orléans, le 1 août 1865.

VENTES A L'ENCAN

300 douzaines Chapeaux. —Aussi— 150 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO, O. DUJAN, encanteur.

SAMEDI, 5 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 66 et 68, rue de la Vieille Levée—
300 douzaines CHAPEAUX.
—Et—
150 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions—comptant. 2août

Beurre, Fromage, liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, au coin des rues Magasin et Gravier.

IL sera vendu aujourd'hui, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—100 firquins beurre, 75 fromages, ..., morue, sardines, ... biscuits, whisky, eau de vie, ... dans les barils et en caisse, ... [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 5août

Vente péremptoire de beaux terrains, près de l'Eglise de l'Annonciation, près de l'Eglise Ste Thérèse et près des chars de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, samedi, 5 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bienville—

Beaux lots de terre Nos 1 à 15, faisant face aux rues Bourgogne, Laharpe et Lapeyrouse.

Cinq lots de terre Nos 1 à ... faisant face à la rue Marais, ..., faisant face à la rue d'Espagne. Ces [illegible] pour l'église de l'Annonciation [illegible]

Conditions—[illegible] au [illegible] d'une hypothèque.

Acte de vente par devant A. Dorlencourt. 5août

Jolie maison en briques à étage, rue Marigny.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Enc. Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu samedi, 5 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bienville—

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 84 pieds de profondeur, entre les rues Victoire et Moreau—Ensemble une maison haute en briques, Nos 3a et 41, divisée en deux logements, la maison contient huit chambres, cabinets, une chambre et quatre à l'étage supérieur, balcons sur la rue, cuisine haute et double de deux pièces à chaque, entre de deux en dessous, deux citernes, latrines doubles, deux hydrants, &c, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt et dette et hypothèque.

Acte de vente par devant Jh. Cohn, notaire public. 1er ....

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 5 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bienville—

Cinq lots de terre contigus, formant l'encoignure des rues Dumaine et Tonti, désignés par les Nos 1, 2, 7 et 8.

Sur le lot A il existe une maison haute couverte en ardoises ayant quatre pièces et galerie, citerne, puits, latrines, etc. Les autres lots sont contigus et font face à la rue Dumaine qui est pavée.

Deux lots près des marchés, entre les rues Hospitalité et Dorey—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant et la balance à 1 an, par crédit en billets portant six pour cent d'intérêt et dette et hypothèque. 3 août

Vente pour cause de départ. Meubles

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 5 août à 10 à 12 heures du matin, à la résidence No 166 rue des Marais, entre Dumaine et Ste-Anne—

Le contenu de ladite résidence consistant en meubles de salon en acajou, bois de lits et literie, armoires, tables à rallonge, toilettes, commodes, ... batterie de cuisine, etc, &c.

Aussi, un Forte piano.

Conditions—comptant. 5août

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

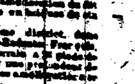

Il sera vendu, MARDI, 8 août 1865, à 11 heures du matin, au [illegible] St. Louis à la vacherie de [illegible] Carrollton—

Douze vaches laitières, plusieurs veaux et génisses, ...

1 cheval,
1 charrette à lait;
Le chaudron, les bidons, &c, &c., ainsi que tous les ustensiles de la dite vacherie.

Conditions—Jusqu'à $300, comptant, et au dessus de cette somme, un crédit en billets endossés à satisfaction. 4août

Distillerie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu en détail, jeudi, 10 août 1865, à 5 heures de l'après midi, rue des Bons Enfants, près de la rue de l'Union—
1 alambic d'environ 700 gallons,
1 .... do .... de ... gallons,
1 machine à vapeur de la force de 6 à 7 chevaux,
27 citernes de 9 à 1200 gallons,
Baquets, pompes, tuyaux, baril, &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 1 août

PAR J. H. HENRIQUES, encanteur,
Bureau au coin des rues Bienville et Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi cinq août, à dix heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse de St Bernard, en date du 24 août 1865, la propriété des biens appartenant à la succession de [illegible] Woodruff, décédé, savoir:

1o—Un terrain ayant vingt cinq pieds ou environ de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, ... quatre vingt quatre pieds ... profondeur ... terrain ... Lots Nos ... rues Quatre ..., Levée, Troisième et la Deuxième ... Troisième District.

2o—Un terrain ayant trente pieds de face à la rue Baronne, sur deux cents pieds de profondeur, entre ... de l'Ilet Nevilliat ... compris entre les rues Champs, Washington, Bagatelle et Jersey, Quatrième District.

3o—Un terrain ayant trente pieds six pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent dix pieds ... dans ... District ... Il y a de dessus une vieille bâtisse en bois.

Aussi, le même jour et à la même heure,

24 actions de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et de l'Ouest.

Une réclamation contre la succession de A. S. Woodruff.

Conditions—Comptant, sur livraison.
29 juillet—27, 4 août, 11, 18, 25, 5 sept.

VENTES JUDICIAIRES

Stephen Brown et Rosetta Brown, son épouse, vs. George Holland et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre George Holland à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mardi cinq de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

Une portion de terre située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans bornée et décrite comme suit:—Commençant à l'angle sud est des rues Howard et Cypress, courant vers l'ouest à angles droits le long de la rue Cypress et parallèle à la rue Cypress, dont vingt pieds jusqu'à la terre de Jacob Johnson, de là dans la direction du nord à angles droits sur la ligne occidentale le long de la parallèle à la terre de Jacob Johnson, soixante pieds jusqu'à la terre de Nelson D. Sanders, de là dans la direction de l'ouest à angles droits, le long de la ligne septentrionale et parallèle à la terre de Nelson D. Sanders, vingt pieds jusqu'à la rue Howard, de là dans la direction du sud à angles droits le long de la ligne orientale et parallèle à la rue Howard, soixante pieds jusqu'au point de départ.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 août—24, 22 26, 5 sept

AVIS.

M. F. J. LAIZEZ est mon agent durant mon absence temporaire de la Nlle Orléans.
Nlle Orléans, 25 juillet 1865.
5août—3 F. S. WILTZ.

AVIS.

LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par limitation, en mars 1865.—Le soussigné reprit la direction des affaires de la société Commission à la Nouvelle-Orléans et s'est associé à JOHN H. WILLIAMS, de la paroisse des Rapides, Lou., sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment au No 34 de la rue de l'Union.
3 juil—1m R. W. SANDERS.

AVIS.

LE Dr C. DELERY annonce au public qu'il a ouvert un bureau de consultations rue St. Louis, entre Bourgogne et Dauphine, à l'ancienne demeure du Dr Bonnet.

Consultations de une heure à trois, en français, en anglais et en espagnol.

☞ Le Dr Delery s'occupe spécialement des affections de poitrine en général.

AVIS.

NOTRE Société étant expirée, M. E. Mauret reprend l'administration des affaires de notre maison, ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Jh. Cuvillier, notaire public, en date du 22 juillet 1865.
31 juillet—3 JOSEPH CASSERGUE & Co.

Une bonne cuisinière blanche

TROUVERA une bonne situation en s'adressant au No 181, rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 30 juillet—

Chantier de bois de Brown.

[illegible] pieds Bogue sec, 1 à 3 pouces d'épaisseur,
.... do .... chêne, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2, 2 1/4, 3, 4, huit 6 pouces,
.... do .... peuplier, 1 à 3 pouces,
.... do .... pin préparé, 1 1/4, 1 1/2, 2, 3, 4 pouces,
.... do .... pin blanc, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2 pouces,
.... do .... pin jaune sans noeuds, 1 1/4, 2, 3, 4 pouces,
.... do .... peuplier, 1 à 4 pouces,
.... do .... pin jaune et cyprès brute,
.... do .... pin jaune sec, préparé pour planchers,
A vendre au chantier de bois,
Encoignure des rues Bienville et Levée,
A des [illegible] de la Douane.
5 août—7 JOS. A. BROWN.

JAMES MULLIGAN..........LEON VON ZINKEN

Mulligan & Von Zinken,
Encanteurs, Facteurs de cotons
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet No 47.

☞ Ils s'occupent de vendre et acheter de la [illegible] de toute espèce de propriétés. [illegible] [illegible] d'encan [illegible] marchandises [illegible].

VENTES A L'ENCAN

Succession de J. M. Guyetanx.—No 17,939. Propriété améliorée dans le Troisième District.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
Bureau, No 34 rue de Chartres.

SAMEDI 5 août 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 juin 1865—

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, étant une partie du lot No 251 et formant l'encoignure des rues Marigny et Crabe mesurant sur plans approximatifs dix huit pieds un pouce de face à la rue Marigny, sur cinquante-six pieds de profondeur et face à la rue Casaire, le tout d'après un plan tiré par Pitot, Esquisse, Ingénieur civil.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente par devant Octave Morel, notaire public aux frais de l'acquéreur.—Voir le plan à la Bourse.
5 juillet—15, 19, 26, 27, août 5

Cour de Deuxième District Judiciaire de la Louisiane—No 2,330.

Succession de Mme Ressoude Elizabeth Erouse, épouse d'Ernest Charles Herwig, et du dit Ernest Charles Herwig.

Meubles et effets à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 5 août, à 10 heures, à la résidence No 34 de la rue Adèle, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. Combes, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 juin 1865, No 2,330, du dossier de la dite Cour—

Les meubles et les effets des Défunts, consistant en partie: meubles de salon et de chambre à coucher, lits, literie, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor.
24 juillet—3 à 5 août

COCOS. COCOS.

4,500 cocos venant d'être débarqués de la goëlette Light of the Age—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

LUNDI, 7 août, à midi, il sera vendu, au débarcadère de la goëlette Light of the Age, au premier District—
4,500 COCOS.
—Puis aussi—
150 barriques à eau, de 60 à 100 gallons.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5août

Vente par catalogue, de quincaillerie, coutellerie, et objets de fantaisie, pour cause de liquidation.

PAR D. E. MORPHY, encanteur,
Bureau, rue des Magasins, No 47.

IL sera vendu, tous les lundis, mercredis et vendredis, au magasin de M. L. E. Forstall, rue de la Vieille Levée, No 45, entre les rues Bienville et Conti, à partir de mercredi, 26 juillet 1865, à 10 heures du matin—

Tout le stock bien assorti de quincaillerie, coutellerie et objets de fantaisie que contient le susdit magasin. L'ensemble étant à vendre, ... et ... Les catalogues seront prêts ...

Termes et conditions—Au-dessous de $100, comptant, au-dessus de $500, ... jours ... au-dessus de $500, ... du Trésor des Etats Unis.
26 juillet—en

Succession de William Tucker.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi cinq août 1865 à dix heures du matin, dans les écuries Tuckers, au coin des rues St Charles et Richards, par ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 2, [illegible] en date du 20 juillet 1865—

Neuf wagons à [illegible].

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 17 juillet—1 août, 5

Meubles...... Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 5 août à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—Un assortiment général de meubles, tels que bois de lit, toilettes, armoires, buffets, tables, chaises, ..., &c.
Conditions—Comptant.

Succession de Jean Cornu—No 2,548.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 1er août 1865, il sera vendu SAMEDI prochain, 5 août, à midi, en face de son magasin d'encan au coin des rues Chartres et St. Louis, les objets suivants [illegible] à la dite succession—

1 beau mulet,
1 lot de harnais,
1 lot de linge de corps et une malle.
Conditions—comptant. 5août

Vente de Marchandises sèches pour clore diverses consignations.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.
Jours réguliers de vente, Mardi, Jeudi et Samedi.

SAMEDI prochain, cinq du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à dix heures du matin, précises—

Diverses consignations de marchandises, tels que toiles, pantalons en cotonnade, chemises blanches, cotonnades, bas, mouchoirs en coton, toiles, ... etc, &c.
4 août

Café légèrement avarié, viande fumée, meubles, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI samedi 5 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St-Louis, le lot—
Trois sacs café légèrement avarié.
Un lot de viande fumée.
5août.

Coton......Coton.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 27.

LUNDI prochain, 7 du courant, à midi, à la Presse des Planteurs, au coin des rues Annonciation et Richard, par ordre de l'Honorable B. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor et pour le compte des Etats-Unis, il sera vendu—
139 balles de coton.
Vendu de fonds ou de droits quelconques du gouvernement.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5août

Vente par Wm. Syer.

Terrains améliorés et terrains nus, dans le Troisième District.

PAR WILLIAM SYER, encanteur,
Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 5 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Mandeville, Victoire, Moreau et Levée, No 2 du dit Ilet, sur un plan de A. D'Hémécourt, du 9 décembre 1853. Le dit terrain a 35 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 98 pieds 3 pouces, 10 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations du dit terrain se composent d'une maison en briques de six chambres.

UN TERRAIN situé dans le même district, dans l'Ilet compris entre les rues Bons-Enfants, Four-Villes, Craps et Champs Elysées. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une bâtisse en bois.

HUIT TERRAINS situés au faubourg Franklin, dans le même District, Nos 7 à 14 inclusivement, dans l'Ilet No 11, sur un plan de L. Bringier, du 2 décembre 1856. Ledit Ilet est compris entre les rues Mandeville, Prosper, St Avide et la Promenade Washington. Les terrains Nos 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds de face à la Promenade Washington, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces. Le terrain No 11 a 30 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces à la rue Prosper. Les terrains Nos 12, 13 et 14 ont chacun 30 pieds de face à la rue Musique, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 10, a 30 pieds de face à la Promenade Washington, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Prosper—le tout en chiffres à payer.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente par devant James Graham, notaire public, et les timbres du revenu intérieur, aux frais des acquéreurs.

JOHN T. HARDIE & Co.
JOHN T. HARDIE .... C. J. NICHOLSON,
Facteurs de coton
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
5 août—1m rue Carondelet, No 47.

Photographies

à des prix réduits, pendant quelques jours.

LA Compagnie Photographique de la Nlle Orléans, rue du Camp, No 57 livre des CARTES DE VISITE à trois piastres la douzaine, jusqu'au 1er octobre. La maison défiera concurrence pour la qualité du travail. Tous les portraits sont garantis.
29 juillet—1 m A. A TURNER, Photographe.

Photographie à bon marché

Grande réduction de prix jusqu'au 1er octobre.

JE fournirai à mes amis et au public, pendant cinquante jours, des cartes de visite à deux piastres la douzaine, et je les garantis bonnes. Venez aux Galeries [illegible] à la Galerie Photographique de C. MIMES, rue de Chartres No 18, entre les rues St Louis et Conti.

GALERIE NATIONALE DES ARTS,
DE
E. A. PIFFET,
Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 94.
Cartes de visite dans tous les genres.
Toute personne les demandera.
30juillet—1m

A VENDRE
TROIS PETITES MAISONS

près de la ville, contenant de 20 à 30 arpens en culture, avec maisons, écuries &c &c., propres aux jardins en grand.

Aussi, deux douzaines de maisons dans différentes localités de la ville, toutes conditions, et une cinquantaine de petites maisons dans les prix de 500 à 5000 piastres, et différents lots de terre non bâtis, dans presque tous les quartiers de la ville.

☞ Toutes ces propriétés sont à vendre à des prix si favorables qu'il est impossible de trouver un placement de fonds plus avantageux. Les titres d'achat de ces propriétés sont soumis à l'examen. [illegible] des terres et biens immeubles de la ville, et sont tous en vente.
JOHN FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers généraux de biens de maisons, &c.
5 août—4t No 26, Passage de la Bourse.

MALADES!

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGES.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, [illegible] guéries par l'emploi des médicaments du Dr. J. VERGES. Le dépôt est [illegible] et [illegible] [illegible] J. GAUDOT Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR, 201 ......RUE DE CHARTRES...... 201
Nlle Orléans